

Image not found or type unknown



Acces toit terrasse a jouissnce private

Par **Dsf**, le **25/11/2022** à **06:09**

Bonjour,

des travaux lourds (refection de conduit de cheminee) doivent etre effectués sur ma terrasse en jouissance private. L'acces a la terrasse est possible par un escalier interieur ou par l'exterieur mais un peu plus compliqué). Puis je refuser l'acces a la terrasse par mon appartement (des travaux onereux viennent d'etre fait dans l'appartement et il est vraisemblable que des de gradations vont avoir lieu).

merci

Par **oyster**, le **25/11/2022** à **06:51**

Bonjour,

Vous devez relire votre RC pour clarifier la situation, sachant que si l'accès à la terrasse nécessite le passage par votre appartement vous ne pourrez pas refuser !.

Rien n'interdit de faire un constat huissier à vos frais .

Par **Dsf**, le **25/11/2022** à **07:56**

merci de votre reponse. A la relecture du RC il est imposé au coproprietaire le libre acces de ses parties privatives dans le cas de l'execution de travaux sur les parties communes (ce qui sera le cas). Si le passage par l'interieur de l'appartement est necessaire, en cas de degats, le constat d'huissier est effectivement une bonne idée. A noter que le syndic brille par son absence, puisque je n'ai pas eu de contact avec eux depuis la prise de l'appartement, et ils ne m'ont pas averti des travaux (il est vrai urgent car la chaudiere doit etre remplacée).

Par **oyster**, le **25/11/2022** à **09:41**

Bonjour,

Encore un syndic qui ne se bouge pas ?

Veillez revenir vers lui ,et sans oublier le CS !....